



Conseil général de Brot-Plamboz

PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 9 décembre 2024 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

Président : M. Romain Currit, président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.
3. Budget 2025 :
 - a) présentation du budget ;
 - b) rapport de la Commission financière.
4. Arrêté modifiant l'article 3 du Règlement d'entretien des chemins :
 - a) présentation du Conseil communal ;
 - b) rapport de la Commission financière.
5. Arrêté relatif à l'adaptation du tarif de vente de l'eau :
 - a) présentation du Conseil communal ;
 - b) rapport de la Commission financière.
6. Arrêté modifiant l'article 5.5 du Règlement de gestion des déchets :
 - a) présentation du Conseil communal ;
 - b) rapport de la Commission financière.
7. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

1. Appel

Treize membres du Conseil général sont présents.
Sont excusés: M^{me} Noémie Grezet et M. Julien Walliser.

2. Procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est accepté sans aucune modification.

3. Budget 2025

a) Présentation du budget

L'administratrice communale présente les tableaux relatifs au budget 2025 conjointement avec le rapport du Conseil communal.

En résumé, le budget 2025 se présente ainsi :

Compte de résultats

	<i>Fr.</i>
Charges d'exploitation :	1'310.679.—
Revenus d'exploitation :	– 1'134'723.—
Résultat des activités d'exploitation :	175'956.—
Résultat provenant de financements :	– 6'133.—
Résultat extraordinaire :	– 10'240.—
Total du compte de résultats / <u>Déficit présumé</u> :	159'583.—

Compte des investissements

A ce state, aucun investissement n'est prévu au budget 2025.

Aucune question n'est posée par rapport au budget 2025.

b) Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie le 20 novembre 2024. Son président, M. Christophe Perret, fait part de son rapport. La Commission financière a accepté à l'unanimité le budget 2025 tel qu'il a été présenté et suggère au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte le budget 2025 et son arrêté, à l'unanimité des membres présents.

4. Arrêté modifiant l'article 3 du Règlement d'entretien des chemins

a) Présentation du Conseil communal

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret rapporte que, lors de sa séance du 20 novembre 2024, la Commission financière a eu toutes les explications nécessaires et a accepté à l'unanimité l'arrêté modifiant l'article 3 du Règlement d'entretien des chemins et propose au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte l'arrêté modifiant l'article 3 du Règlement d'entretien des chemins, à l'unanimité des membres présents.

5. Arrêté relatif à l'adaptation du tarif de vente de l'eau

a) Présentation du Conseil communal

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret rapporte que, lors de sa séance du 20 novembre 2024, la Commission financière, après avoir eu toutes les réponses aux questions posées, a accepté à l'unanimité l'arrêté relatif à l'adaptation du tarif de vente de l'eau et propose au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte l'arrêté relatif à l'adaptation du tarif de vente de l'eau, à l'unanimité des membres présents.

6. Arrêté modifiant l'article 5.5 du Règlement de la gestion des déchets

a) Présentation du Conseil communal

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret rapporte que cet arrêté a été présenté et des explications ont été données lors de la séance du 20 novembre 2024 de la Commission financière qui a accepté l'arrêté modifiant l'article 5.5 du Règlement de la gestion des déchets à l'unanimité et propose au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte l'arrêté modifiant l'article 5.5 du Règlement de la gestion des déchets, à l'unanimité des membres présents.

7. Divers

- M. Christian Jeanneret demande si le Conseil communal ne pourrait pas revoir ou dénoncer la convention d'approvisionnement en eau avec Val-de-Travers qui paie l'eau moins cher que les autres abonnés de la commune afin d'augmenter également l'eau pour cette commune. Le Conseil communal va étudier la chose.
- M. Pierre-Eric Jacot se pose des questions par rapport au panneau publicitaire qui a été posé vers le garage des cantonniers aux Petits-Ponts. Il lui est répondu que le Service des ponts et chaussées (SPCH) a demandé un préavis au Conseil communal qui lui a répondu qu'il n'était pas d'accord car cela masquerait la route et que ce serait un problème pour le déneigement. Malgré les remarques du Conseil communal, le SPCH l'a tout de même posé et cela ne rapporte rien à la commune.
- M. Pierre-Eric Jacot parle de la limitation à 60 km/h qui avait été posée le long de la route Les Coeudres – Les Petits-Ponts et qui a été enlevée, sans qu'on en soit informé. Le Conseil communal avait fait la demande que soit placé un signal « route étroite » aux deux entrées de cette route par rapport à la dégradation de celle-ci avec l'afflux de circulation due aux travaux le long de Petit-Martel, mais le SPCH a décidé de mettre une limitation à 60 km/h. Par contre, pour le radar cela ne joue pas avec cette limitation.
- M. Nicolas Jeanneret lit un courrier de l'Union sportive des Ponts-de-Martel (USP) relatif à une demande de soutien pour le projet Bugnon 2024. Il énumère également le budget édité sur la plaquette de Bugnon 2024. Le Conseil communal veut l'avis du Conseil général par rapport à cette demande de soutien. M. Christophe Perret pense qu'on a déjà été bien généreux pour la patinoire. M. Romain Currit pense que notre commune pourrait donner Fr. 5'000.— comme la commune de La Sagne. M. Pierre-Yves Nicolet est étonné qu'ils ne cherchent pas l'argent avant de commencer le projet. Selon M. Christian Jeanneret les gens oublient vite ce qu'on a déjà donné. Le montant de Fr. 140'000.— relatif au financement des communes que l'on trouve dans le budget de Bugnon 2024 contrarie. C'est le montant de Fr. 5'000.— comme participation de notre commune qui ressort.
- M. Nicolas Jeanneret informe qu'il y a eu trois oppositions à la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Il s'agit de deux associations écologiques connues et d'un couple de privé. Le Conseil communal a organisé des séances de conciliation qui ont abouti à des levées d'opposition du Conseil communal pour les trois oppositions. Personne ne sait ce qu'on devra payer par la suite pour ce PAL.
- M. Nicolas Jeanneret relève que pour l'école ça roule.
- M. Nicolas Ducommun signale que les travaux du bout de route cantonale entre Le Haut-de-la-Côte et Brot-Dessus seront terminés pour cet hiver.
En début de l'année 2025, le Conseil communal va rencontrer le SPCH pour discuter de la traversée des villages.
L'année prochaine, il y aura des travaux sur la route cantonale de Brot-Dessus aux Petits-Ponts avec des murs et tunnels prévus pour le passage des crapauds. Ils vont commencer depuis Les Petits-Ponts.
- M. Didier Sonderegger indique qu'il y aura une petite coupe de bois cette année. Pour l'instant, il y a eu 300 m³ de chablis.
- M. Didier Sonderegger informe que les habitants de La Chaux-du-Milieu viendront à la déchetterie intercommunale des Ponts-de-Martel dès le 1^{er} janvier 2025. Peut-être que des employés de La Chaux-du-Milieu seront mis à disposition pour donner des coups de main de temps en temps à la déchetterie. Cette commune n'aura plus la possibilité d'aller chez Fatton au Locle qui arrête. Cela ne nous coûtera pas plus cher.
- Concernant l'approvisionnement en eau, M. Ralph Grobe indique que, lors du dernier relevé de l'eau, il y avait une perte de 14% au secteur de Brot-Joratel et une perte de 5% au secteur des

Petits-Ponts. Des capes de vannes ont été retrouvées aux Petits-Ponts. M. Michel Currit a démissionné de son poste de préposé au service des eaux pour le 31 décembre 2024 après trente-cinq ans de service et il sera remplacé par M. Jean-François Kneuss. M. Michel Currit sera convié avec le Conseil communal à un souper pour le fêter dignement.

- M. Philipp Gehri indique qu'il n'y a pas de problème par rapport à la Commission du feu. Le 25 novembre dernier, il y a eu la visite annuelle de certains bâtiments de la commune et tout était en ordre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 35 et une collation est servie sur place.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :
Noémie Grezet

Le président :
Romain Currit